



25/03/2026

PROCEDURE PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LES CHAMPIONNATS EN INDIVIDUELS

Championnats Régionaux :

Le calcul de la participation de la Ligue aux Championnats Régionaux est réalisé par la Ligue sur la base des palmarès de ces Championnats.

Les Clubs n'ont pas besoin d'en faire la demande.

La participation est calculée sur la base de frais kilométriques de ville à ville (Via Michelin) et du nombre de jeunes engagés.

Le barème kilométrique est plus élevé pour les clubs inscrit dans la démarche Cibles Couleurs et ayant fait passer des Cibles Couleurs durant la saison précédente.

Championnats Nationaux :

Le calcul de la participation est réalisé par la Ligue sur demande des clubs.

Les clubs doivent transmettre la facture du Championnat concerné, annoté avec le classement et le score réalisé par chaque tireur participant.

La participation est calculée sur la base :

- Si des jeunes sont engagés (jusqu'à Junior) : des frais kilométriques de ville à ville (Via Michelin) et du nombre de jeunes engagés.

Et

- Du nombre d'inscription et d'engagement.

Le barème kilométrique est plus élevé pour les clubs inscrit dans la démarche Cibles Couleurs et ayant fait passer des Cibles Couleurs durant la saison précédente.

Les factures annotées sont à transmettre à : liguenormandietir@gmail.com

Date limite pour l'envoi des factures annotées : 25 juillet